

AFFAIRE N° 36 : MODIFICATION DE L'EFFECTIF COMMUNAL.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Afin de permettre le reclassement des agents admis aux concours organisés par le C.F.P.C. en 1984 ou bénéficiant d'un avancement de grade, je vous propose de compléter l'effectif du Personnel de la Ville de Saint-Denis comme suit :

- 4 postes de Rédacteur
- 6 postes d'Agent principal
- 1 poste de Brigadier-chef principal
- 3 postes d'Adjudant
- 1 poste de Sergent-chef.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Affaires Générales et des Finances sont favorables.

Reçu à la Préfecture le 15/04/85

M. GERARD G. : Y a-t-il un budget prévu pour cette création de poste ?

LE MAIRE : Oui.

M. TANDRYA : L'argent est là.

LE MAIRE : Il y a d'abord ouverture de crédits, puis création de postes nouveaux.

Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.